



Novembre 2022

Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2020 du Poitou-Charentes (France)

La Commission européenne a officiellement adopté le programme de développement rural (PDR) du Poitou-Charentes le 17 septembre 2015. Sa dernière modification en date est intervenue le 17 novembre 2022¹. Ce programme élabore la stratégie pour l'utilisation d'environ 921 millions d'euros de fonds publics disponibles pour la période 2014-2022. Ce montant tient compte du dernier transfert du premier pilier de près de 17 millions d'euros.

Le PDR soutiendra des **projets de modernisation et développement pour environ 1 680 exploitations** et vise **1 500 exploitations gérées par des jeunes agriculteurs** afin de garantir le renouvellement générationnel. Sont également envisagées **des opérations de coopération dans des domaines divers (4 projets)**. Avec l'objectif de réduire l'empreinte des activités agricoles sur l'eau, le sol et la biodiversité, **le programme mobilisera environ 193,8 millions d'euros pour les mesures agroenvironnementales et climatiques**.

Afin de répondre au besoin d'améliorer l'accès au financement des entreprises dans les sections agricole et agroalimentaire en les ciblant au moyen d'un instrument de garantie, la région Nouvelle-Aquitaine mobilise un instrument financier commun pour ses trois PDR (Poitou-Charentes, Aquitaine et Limousin).

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres. Le [nouveau règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2022 (Règlement (UE) n°1305/2013) identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds

¹ Décision C(2022)8471 du 10 novembre 2022

Modification pour harmoniser des fiches PDR (Poitou-Charentes et Limousin) afin qu'elles coïncident avec la mission d'animation des MAEC sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [Accord de partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2022, la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) cofinancera 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, 1 programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et le programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures seront repris dans un Cadre national qui ne dispose d'aucune allocation budgétaire.

Le présent document fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et évalue les opportunités auxquels le Poitou-Charentes fait face. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures retenues.

1. SITUATION ET ENJEUX

La région Poitou-Charentes couvre 25 810 km² avec une population estimée à 1 780 379 habitants en 2013. Elle est l'une des régions les plus rurales de France et sans réelle grande ville. Le territoire s'organise autour de 9 communautés d'agglomération selon un maillage relativement équilibré. L'ensemble du territoire est classé en zone rurale pour le PDR.

L'économie régionale repose essentiellement sur quatre secteurs : activités primaires, industries agroalimentaires, industries de biens d'équipements et activités financières et équipements avec une prédominance d'un réseau de petites entreprises. La structure de l'emploi est comme suit : 74 % dans le secteur tertiaire, 21 % dans le secteur secondaire et 5 % dans le secteur primaire.

Les activités agricoles sont diversifiées et pèsent 5,5 % de la valeur de la production agricole nationale. Elles occupent près de 67 % du territoire régional avec 1,72 million d'hectares (ha) contre 50 % en moyenne nationale. L'agriculture y est diversifiée et repose sur 25 450 exploitations orientées, selon les conditions pédoclimatiques, vers les grandes cultures ou les productions animales (lait, bovins et caprins/ovins), ensuite les cultures spécialisées ou pérennes (viticoles, fruitières, maraîchères et horticoles). Le Poitou-Charentes est la première région caprine de France avec 32 % du cheptel national et 45 % des livraisons nationales de lait à l'industrie de transformation. La région est couverte par 393 000 ha de forêt.

19 % de la surface agricole sont en zones soumises à des contraintes naturelles. La région dispose de territoires terrestres d'une richesse biologique remarquable. Ces espaces sont pour la plupart intégrés au réseau Natura 2000 qui comprend 89 sites dont 5 marins. On dénombre au sein de ce réseau 212 espèces et 131 habitats d'intérêt communautaire (soit respectivement 49 % et 50 % de celles présentes en France). La région dispose d'une façade maritime significative.

La maîtrise de l'hydraulique est importante selon les zones (zones humides) ou les types de cultures (cultures maraîchères et horticoles). L'irrigation concerne moins de 9 % de la Surface Agricole Utilisée, son usage est en régression.

Le développement des zones rurales est une priorité affichée du PDR dans une région où le niveau de services de base baisse et ne tient pas compte des spécificités (vieillesse, paupérisation, etc.).

La région est classée dans la catégorie « région en transition » conformément à la décision d'exécution de la Commission C(2014) 974 du 18 février 2014.

2. COMMENT LE PDR REpond AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour des 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est **la Priorité 4 : Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes.**

Les objectifs et cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Avec l'appui du réseau d'acteurs de formation dans ce domaine, le PDR accompagnera la mise en place de 4 projets favorisant la coopération. La coopération portera sur différents domaines tels que les circuits courts et les marchés locaux.

Afin de favoriser l'innovation et le transfert de connaissances, le PDR vise des actions de démonstrations ou d'informations.

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

La compétitivité des exploitations est une priorité du PDR. Le programme compte soutenir 1 680 des exploitations pour des projets de modernisation et de développement. De même, au vu des difficultés liées à l'installation en agriculture, le PDR envisage de soutenir le renouvellement générationnel avec pour objectif 1 500 projets d'installation de jeunes agriculteurs.

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Le programme vise à favoriser les produits et les démarches qualité ainsi que la valorisation locale et directe des productions. Ainsi, l'objectif du PDR est de soutenir 45 exploitations agricoles pour participer à des systèmes qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts.

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

Le PDR agira pour la protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, qui constituent un facteur d'attractivité touristique et génèrent des retombées économiques pour le territoire. Dans les systèmes agricoles, la préservation des ressources naturelles repose sur le maintien et le renforcement de pratiques et des systèmes de culture favorables à la biodiversité, au maintien des sols et au bon état de l'eau. Environ 10 % de la surface agricole sera couverte par des contrats agri-environnement-climat.

Le programme soutiendra près de 151 000 ha de terres agricoles sous contrats de gestion pour la biodiversité et / ou la préservation des paysages.

Efficacité des énergies renouvelables et climat

Les améliorations pour la gestion de la ressource en eau et la reconquête de sa qualité, se feront dans le cadre d'une politique globale intégrant différentes actions complémentaires. Elles permettront l'accompagnement des agriculteurs, des changements durables des pratiques culturales et le développement de l'agroécologie. Les actions retenues pour cet objectif relèvent du soutien à l'acquisition d'équipements permettant d'ajuster au mieux les apports d'eau en fonction des besoins réels des cultures et donc de réduire les volumes prélevés. Les infrastructures se font en lien étroit avec la préservation des milieux aquatiques et le maintien d'usages prioritaires tels que l'alimentation en eau potable. A cet effet, 153 381 ha de terres irriguées seront soutenus pour passer à un système d'irrigation plus efficace.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le développement des zones rurales est une priorité affichée dans la stratégie de ce PDR afin de maintenir dans ces territoires une économie dynamique et résiliente et de développer une offre adaptée en services de base source de maintien ou de création d'emplois locaux. Le programme contribuera à fournir de meilleurs services / infrastructures à 80 000 personnes et une meilleure accessibilité et utilisation des technologies de l'information.

Le programme inclut un total de 14 mesures dont les plus importantes sont (entre parenthèses figure la proportion de l'enveloppe financière totale) :

- Mesure 10 (Agri-environnement-climat) : 235 430 248 € (26 %)
- Mesure 13 (Indemnité compensatoire de handicap naturel, ICHN) : 197 733 111 € (21 %)
- Mesure 4 (Investissements physiques) : 99 226 044 € (11 %)
- Mesure 11 (Agriculture biologique) : 115 126 602 € (13 %)

Annexe 1 : Distribution indicative des ressources du PDR du Poitou-Charentes et indicateurs cibles

Target	Measure	Indicative public support	%
P1: Fostering knowledge transfer and innovation in agriculture, forestry and rural areas		0,00	
1A Innovation, cooperation, knowledge		0,00	
T1: percentage of expenditure under Articles 14, 15 and 35 of Regulation (EU) No 1305/2013 in relation to the total expenditure for the RDP (focus area 1A)	0,50 M01 Knowledge	0,00	
	M16 Cooperation	0,00	
1B Research & innovation		0,00	
T2: Total number of cooperation operations supported under the cooperation measure (Article 35 of Regulation (EU) No 1305/2013) (groups, networks/clusters, pilot projects...) (focus area 1B)	4,00 M16 Cooperation	0,00	
		0,00	
	M01 Knowledge	0,00	
P2: Enhancing farm viability and competitiveness of all types of agriculture in all regions and promoting innovative farm technologies and the sustainable management of forests		137.151.044,00	14,89%
2A Farm performance		Total: 2A	103.713.544,00
T4: percentage of agricultural holdings with RDP support for investments in restructuring or modernisation (focus area 2A)	6,60 M01 Knowledge	3.587.500,00	0,39%
Total investment € (public + private)	315.606.885,00 M04 Physical Investment	99.226.044,00	10,78%
Nr of holdings supported for investment in agricultural holdings (4.1)	1.680,00 M06 Farm and business development	400.000,00	0,04%
	M08 Forest	500.000,00	0,05%
2B New farmers		Total: 2B	33.437.500,00
T5: percentage of agricultural holdings with RDP supported business development plan/investments for young farmers (focus area 2B)	5,89 M06 Farm and business development	33.437.500,00	3,63%
Total investment € (public + private)	33.437.500,00		
Nr of beneficiaries (holdings) receiving start up aid young farmers (6.1)	1.500,00		
P3: Promoting food chain organisation, including processing and marketing of agricultural products, animal welfare and risk management in agriculture		5.073.182,00	0,55%
3A Competitiveness of producers		Total: 3A	5.073.182,00
T6: percentage of agricultural holdings receiving support for participating in quality schemes, local markets and short supply circuits, and producer groups/organisations (focus area 3A)	0,18 M03 Quality schemes	2.492.063,00	0,27%
Total investment € (public + private)	5.342.112,00 M04 Physical Investment	1.602.634,00	0,17%
Nr of operations supported for investment (e.g. in agricultural holdings, in processing and marketing of ag. products) (4.1 and 4.2)	100,00 M16 Cooperation	978.485,00	0,11%
Nr of holdings supported (3.1)	45,00		
3B Risk management			
T25: Surface concernée par la reconstitution du potentiel agricole endommagé par des catastrophes naturelles	0,00		
P4: Restoring, preserving and enhancing ecosystems related to agriculture and forestry		590.010.879,00	64,07%
4A Biodiversity, HNV and landscapes		Total: P4	590.010.879,00
T8: percentage of forest/other wooded area under management contracts supporting biodiversity (focus area 4A)	0,02 M04 Physical Investment	25.299.569,00	2,75%
T9: percentage of agricultural land under management contracts supporting biodiversity and/or landscapes (focus area 4A)	8,77 M07 Basic services	15.938.889,00	1,73%
4B Water management		M08 Forest	482.460,00
T10: percentage of agricultural land under management contracts to improve water management (focus area 4B)	8,91 M10 Agri-environment-climate	235.430.248,00	25,57%
4C Soil management		M11 Organic Farming	115.126.602,00
T12: percentage of agricultural land under management contracts to improve soil management and/or prevent soil erosion (focus area 4C)	0,23 M13 Areas with natural constraints	197.733.111,00	21,47%
T13: percentage of forestry land under management contracts to improve soil management and/or prevent soil erosion (focus area 4C)	0,02		
P4 All Focus Areas			
Total investment € (public + private)	63.164.268,00		
Area (ha) to be established in agro-forestry systems (8.2)	18,00		
Area (ha) under agri-environment-climate (10.1)	225.000,00		
Area (ha) - conversion to organic farming (11.1)	101.275,00		
Area (ha) - maintenance of organic farming (11.2)	52.100,00		
P5: Promoting resource efficiency and supporting the shift towards a low carbon and climate resilient economy in agriculture, food and forestry sectors		24.690.299,00	2,68%
5A Water efficiency		Total: 5A	21.587.302,00
T14: percentage of irrigated land switching to more efficient irrigation system (focus area 5A)	2,70 M04 Physical Investment	21.587.302,00	2,34%
Total investment € (public + private)	53.968.254,00		
5C Renewable energy		Total: 5C	1.471.100,00
T16: Total investment in renewable energy production (€) (focus area 5C)	3.174.603,00 M04 Physical Investment	1.471.100,00	0,16%
Total investment € (public + private)	3.677.750,00 M16 Cooperation	0,00	0,00%
5E Carbon conservation / sequestration		Total: 5E	1.631.897,00
T19: percentage of agricultural and forest land under management contracts contributing to carbon sequestration and conservation (focus area 5E)	0,38 M08 Forest	1.631.897,00	0,18%
P6: Promoting social inclusion, poverty reduction and economic development in rural areas		144.627.775,00	15,71%
6A Diversification, SMEs and job creation		Total: 6A	22.140.879,00
T20: Jobs created in supported projects (focus area 6A)	135,00 M04 Physical Investment	19.728.943,00	2,14%
Total investment € (public + private)	100.681.472,00 M06 Farm and business development	797.888,00	0,09%
Nr of beneficiaries (holdings) receiving start up aid/support for investment in non-agric activities in rural areas (6.2 and 6.4)	35,00 M08 Forest	1.614.048,00	0,18%
6B Local development		Total: 6B	122.486.896,00
T21: percentage of rural population covered by local development strategies (focus area 6B)	33,70 M07 Basic services	61.322.755,00	6,66%
T22: percentage of rural population benefiting from improved services/infrastructures (focus area 6B)	4,49 M19 LEADER and CLLD	61.164.141,00	6,64%
T23: Jobs created in supported projects (Leader) (focus area 6B)	100,00		
Population benefiting from improved services/infrastructures (7.1; 7.2; 7.4; 7.5; 7.6; 7.7)	100.000,00		
Population covered by LAG	600.000,00		
Number of LAGs selected	19,00		
M20 TA		19.274.538,10	2,09%
		19.274.538,10	2,09%
Total public expenditure		920.827.717,10	100,00%